

Keytrade Bank VISA Platinum "Services Conciergerie"



Document avec information sur le produit d'assurance

Assureur : Inter Partner Assistance NV, une compagnie d'assurance belge reconnue sous le numéro 0487, RPR Brussel TVA BE0415.591.055, Avenue Louise 166, 1000 Bruxelles

Référence du produit : XXXXX

Le but de ce document est de vous donner un aperçu des principales garanties et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'a pas été personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus d'informations, consultez les conditions contractuelles et précontractuelles concernant ce produit d'assurance.

Quel genre d'assurance est-ce?

Il s'agit d'une police d'assurance en vertu de laquelle l'assureur offre un certain nombre de services au titulaire d'une carte VISA Platinum Keytrade Bank lors de l'organisation d'un voyage ou pendant un voyage..



Qu'est-ce qui est assuré?

Les services comprennent :

✓ **Réservation de la voiture de location et informations**

Aider dans l'organisation et la fourniture d'une voiture de location excl. la location en elle-même

✓ **Informations sur la destination**

Telle que le divertissement, le shopping, les restaurants, devise et directions

✓ **Trouvez-moi/réservez moi un garage**

Fournir des informations sur les services des garages locaux, permettant de faire des comparaisons et décisions sur l'entretien du véhicule et faire des réservations

✓ **Réservation d'hôtel et information**

Fournir des informations, réservations, assistance et des conseils sur les meilleures et disponibles options d'accommodation en fonction des besoins. Le coût de la réservation reste à payer par le titulaire de la carte

✓ **Service d'interprétation**

Accès téléphonique aux services d'interprétation multilingues: une traduction verbale à ou de la langue maternelle. Le coût de la traduction reste à payer par le titulaire de la carte

✓ **Information médicale**

Donner des informations locales en ce qui concerne l'accessibilité, l'emplacement, numéros de téléphone et heures d'ouverture de médecins, hôpitaux, dentistes et pharmacies dans de nombreux pays.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Les sinistres suivants ne sont pas couverts :

- ✗ L'annulation de l'événement par l'organisme organisateur
- ✗ Les demandes résultant directement ou indirectement de conditions médicales préexistantes.
- ✗ Les frais de service liés à l'achat/réservation des tickets.



Y a-t-il des limitations de couverture?

✓ **Conseils de voyage et de santé**

Tels que des conseils climatiques et météorologiques, assistance pour des passeports, visas, vaccins, langues parlées, des informations sur la douane locale, les coordonnées de l'ambassade et du consulat



Où suis-je couvert?

✓ Dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations?



Quand et comment dois-je payer?

Vous devez payer la prime quand vous l'invitation de la payer



Quand la couverture commence et se termine?

L'assurance entre en vigueur pour la durée fixée dans les conditions particulières.



Comment puis-je annuler mon contrat?

D'une part les parties peuvent donner la résiliation par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé au moins trois mois avant son échéance.

D'autre part, le preneur d'assurance peut mettre fin au contrat::

(a) après chaque déclaration du sinistre. Cette résiliation doit être notifier au plus tard un mois après paiement de l'indemnité ou la notification du refus d'intervention. Les effets du contrat cessent après un mois à compter du lendemain du dépôt à la poste de la résiliation par lettre recommandée.

(b) Dans les 30 jours après la conclusion de la police d'assurance. La police se termine avec effet immédiatement au moment de notification écrite par l'assurée au assureur. Ce droit de renonciation n'est pas applicable si l'assureur est déjà intervenu.